



CHAPITRE

Tourisme Québec et associations touristiques régionales

2

Entités vérifiées :

- Ministère des Finances et de l'Économie (Tourisme-Québec)
- Association touristique régionale des Cantons-de-l'Est
- Association touristique régionale de Chaudière-Appalaches
- Association touristique régionale de Québec
- Association touristique régionale de Montréal



Mise en contexte

Tourisme Québec

- Mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec
- Partenariat avec 22 associations touristiques régionales (ATR)
- Administre 2 programmes d'aide
 - Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques (PSDPT)
 - Programme d'aide financière aux projets d'infrastructures portuaires et touristiques



Notre vérification

Objectifs de nos travaux de vérification

- S'assurer
 - que Tourisme Québec oriente et coordonne efficacement les interventions gouvernementales en matière de tourisme et rend compte des résultats obtenus
 - que Tourisme Québec attribue et contrôle l'aide financière et les ententes de visibilité conformément aux orientations adoptées et aux règles établies, et ce, dans la perspective du développement d'un tourisme durable
 - et que les ATR vérifiées gèrent de façon économique et efficace les fonds qui leur sont confiés.

Portée des travaux

- Les travaux ont été réalisés auprès de Tourisme Québec et des ATR des Cantons-de-l'Est, de Chaudière-Appalaches, de Montréal et de Québec.



Résultats de la vérification

BP

Bonne pratique

D

Déficiency

P

Preuve

C

Conséquence

Situations communes aux ATR

Environ 56 % de l'ensemble des revenus des ATR proviennent de la taxe sur l'hébergement et de la subvention de fonctionnement du PSDPT.

- En 2011-2012, 55,8 M\$ sur 100 M\$ provenaient de ces 2 sources.

D

Le processus d'attribution des contrats doit être mieux encadré afin d'assurer une saine utilisation des fonds publics.

- Certaines pratiques méritent d'être revues.

- Seuil minimal pour lancer un appel d'offres non respecté
 - Plus bas soumissionnaire non sélectionné
 - Procédures transmises aux fournisseurs insuffisantes
 - Conservation des documents sur une période trop courte

P

Situations communes aux ATR (suite)

D

- Le processus d'attribution des subventions ne favorise pas la sélection objective et équitable des projets.
 - Évaluation des projets n'incluant pas le classement de ceux-ci en fonction de leur mérite

P

- Non-respect du critère d'admissibilité lié à la mise de fonds par le promoteur
- Présentation par les ATR de leurs propres projets, ce qui les place dans une situation d'apparence de conflit d'intérêts

D

- La justification des sommes accordées et le suivi du respect des obligations imposées aux organismes bénéficiaires sont insuffisants.

P

- Suivi inadéquat quant à l'atteinte des retombées économiques prévues
- Clause de l'entente non respectée quant au moment du versement de l'aide financière



Situation particulière de l'ATR de Montréal

- En 2011-2012, l'ATR de Montréal avait des dépenses de 33,3 M\$ et comptait 78 employés.
- La proportion des fonds publics alloués à l'ATR de Montréal est importante.
 - 75 % de ses revenus proviennent du gouvernement du Québec.
 - 10 % proviennent du gouvernement fédéral et de la Ville de Montréal.
- L'ATR de Montréal utilise parfois des fonds publics de façon inappropriée.

D

Situation particulière de l'ATR de Montréal

Rémunération et autres avantages financiers de l'ancien PDG

P

- Écart très important entre la rémunération et les autres avantages financiers de l'ancien PDG de l'ATR de Montréal (398 300 \$) par rapport
 - à ceux du plus haut dirigeant des autres ATR vérifiées : 2,6 à 4,4 fois plus
 - au salaire du secrétaire général du gouvernement (241 500 \$) et au salaire maximum d'un sous-ministre (201 300 \$)
 - et au salaire du PDG d'un organisme du même secteur d'activité : 170 000 \$ et aucun boni.
- Versement injustifié à l'ancien PDG d'une allocation annuelle de 10 800 \$ pour les frais liés à l'utilisation d'une automobile, alors qu'une voiture lui était fournie par l'ATR
 - À la suite de nos commentaires, il a remboursé à l'ATR une somme de 72 000 \$.



Situation particulière de l'ATR de Montréal

Frais de voyage et de représentation de l'ancien PDG

P

- L'ampleur de certains frais de l'ancien PDG représente, à notre avis, une mauvaise utilisation des fonds publics.
 - Pour 6 des 10 séjours à l'étranger, le prix payé pour des frais d'hébergement a excédé le double de la limite indiquée dans la politique gouvernementale et il a même dépassé 4 fois ce montant à 2 reprises.
 - Pour les 2 dernières années, 39 700 \$ lui ont été remboursés pour des frais de repas sans que le but des rencontres ne soit toujours documenté.
 - Une facture de 1 600 \$ de la SAQ lui a été remboursée en 2011-2012 (2 500 \$ en 2012-2013) sans que le but des rencontres et les personnes présentes soient précisés.
- Des dépenses de l'ordre de 10 000 \$ ont été remboursées en double à l'ancien PDG sur 3 ans.
 - Après que ce constat lui a été présenté, il a remboursé l'ATR.

Situation particulière de l'ATR de Montréal

Dons et commandites

P

- Les dons et les commandites versés par l'ATR de Montréal ne découlent pas d'un processus d'analyse établi. Aucune documentation ne justifie leur pertinence.
 - Plus de 750 000 \$ ont été versés pour les 2 dernières années.
 - Le lien avec la mission de l'ATR n'est pas évident.
 - Plusieurs organismes ont reçu ce type d'aide de façon récurrente au cours des 3 dernières années.
- L'ancien PDG s'est fait rembourser des dons d'environ 64 000 \$ par l'ATR de Montréal pour lesquels des relevés fiscaux lui ont été délivrés, ce qui lui a permis de réduire son revenu imposable.
 - Après qu'il a été informé de ce constat, il a mentionné avoir effectué une divulgation volontaire à Revenu Québec et à l'Agence du revenu du Canada.



Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques

- L'aide accordée par le PSDPT de 2008-2009 à 2011-2012 a été de 125,5 M\$ (1 009 projets).
- Pour plusieurs volets du PSDPT, le processus d'attribution des subventions ne favorise pas toujours une attribution objective et équitable de celles-ci.
 - 29 des 60 dossiers vérifiés ne respectent pas les critères d'admissibilité (caractéristiques des projets, date limite, mise de fonds du promoteur).
 - Pour 2 événements, l'aide versée excède le maximum prescrit, soit un dépassement sur 4 années de 1,5 M\$ pour le premier événement et de 400 000 \$ pour le second.
 - Un événement a reçu 675 000 \$ alors qu'en fonction de sa performance touristique et de ses dépenses de l'année antérieure, la somme aurait dû être de 415 000 \$.



Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques (suite)

D

- Tourisme Québec ne s'assure pas toujours
 - que les organismes bénéficiaires respectent les exigences prévues dans les conventions d'aide
 - que les objectifs du programme ont été atteints
 - et que les transactions entre les parties liées sont raisonnables et qu'elles justifient le montant de l'aide financière.

Coordination gouvernementale

- Grand nombre d'acteurs : 10 ministères et organismes fédéraux, 19 ministères et organismes provinciaux, 21 conférences régionales des élus, 87 municipalités régionales de comté, 120 centres locaux de développement et des municipalités.
- Mesures mises en place par Tourisme Québec insuffisantes pour assurer une plus grande cohérence des interventions gouvernementales dans le secteur touristique
 - Un rapport de 2011 fait état de la confusion et du chevauchement des rôles et des responsabilités, du trop grand nombre d'acteurs et du manque de cohérence de ceux-ci.
 - Aucune action dans le *Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020* ne permet d'apporter des correctifs au trop grand nombre de structures.



Encadrement des ATR

D

- Tourisme Québec ne s'assure pas que chacune des ATR gère de façon efficiente les sommes qui lui sont confiées.
 - Subvention pour le fonctionnement versée principalement sur une base historique
 - Peu d'utilisation des renseignements obtenus des ATR pour comparer leur performance
 - Absence d'encadrement et de suivi des frais liés au démarchage (gratuités) malgré les risques liés à ce type de dépenses

P



Commentaires des entités vérifiées

- Les entités vérifiées ont adhéré à toutes nos recommandations.
- Toutefois, l'ATR de Montréal et l'ancien PDG de cette association ne sont pas d'accord avec certains de nos constats, notamment
 - la rémunération et les autres avantages financiers du plus haut dirigeant
 - les frais de voyage et de représentation
 - les dons et les commandites.

Réaction aux commentaires de l'ATR de Montréal

- Étant donné que 75 % de ses revenus proviennent du gouvernement du Québec, l'ATR doit avoir une plus grande préoccupation à l'égard de la saine gestion des fonds publics.